L'UEROS (Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socioprofessionnelle)

• 1 UEROS par région (rappel : Hauts de France = Berck, Amiens & Lille) • Service financé par l'assurance maladie, gratuit pour l'utilisateur (qui est même rémunéré), agréé par la DIRECCTE
• Attention : Ce n'est pas une structure de rééducation

Qui ? Personnes en situation de handicap :

Parmi les types de pathologies rencontrées, nous y recevons :

- des traumas crâniens,
- des personnes ayant été victimes d'un AVC,
- des personnes aux troubles « dys » (dyspraxie, dyslexique, dyscalculie…) avec lésion cérébrale.
- Également des pathologies cérébrales (méningite, tumeurs, encéphalopathie).
- Les personnes peuvent avoir des troubles cognitifs associés comme une irritabilité, une apathie, une inhibition ou encore une désinhibition.

Quand ?

- Lorsque leur problème de santé est stabilisé
- 2 à 3 ans environ avec leur problème de santé
- 6 à 9 mois d'attente pour entrer en UEROS

Comment ?

- Orientation UEROS de la MDPH via la CDAPH (commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Commission de pré-admission
- Avoir plus de 18 ans
- Avoir la RQTH
- Durée du stage : 6 à 26 semaines selon les UEROS avec prolongements possibles.

Pourquoi ?

- Accompagner la personne dans **l'élaboration de son projet de vie personnelle** et l'aider à développer ses compétences en situation de vie pratique, sociale, scolaire et professionnelle.
- Favoriser son insertion en lui apportant une réponse de rééducation fonctionnelle (moyens de compensation) et socio-professionnelle.
- Réaliser le bilan de situation sociale et professionnelle de la personne ainsi qu' un nouveau projet de vie sur le plan social **et/ou** professionnel via plusieurs phases :

❖ **Évaluation :** sociale, médicale, neuropsychologique, fonctionnelle, professionnelle, etc.

❖ **Ré-entraînement :** dans but de diminuer l'incidence des troubles sur les activités de la vie quotidienne et professionnelle.

❖ **Elaboration et aide à la mise en place du projet d'orientation professionnelle** adapté aux compétences, centres d'intérêt tout en tenant compte des progrès réalisés par la personne lors de la phase de réentraînement.

❖ **Finalisation** comprenant certaines évaluations de contrôle.

❖ **Suivi (facultatif)** d'une durée déterminée via des CIP

Missions du CIP ?

- Permettre au stagiaire d'entrer dans une **démarche d'orientation professionnelle** au travers notamment **d'entretiens individuels et collectifs** avec comme thème :
  - ❖ Les techniques de recherche d'emploi (élaboration de CV, lettres de motivation)
  - ❖ La connaissance de soi, de ses capacités et de ses compétences.
  - ❖ Le positionnement face au travail (milieu ordinaire ou protégé, temps partiel ou complet, conditions de travail)

- Elaborer un **projet professionnel cohérent avec les capacités/restrictions et volontés** de la personne :
  - ❖ Connaissance des attentes de la personne
  - ❖ Ateliers d'émergence de projet

- **Conforter la personne** dans son projet professionnel:
  - ❖ Recherche de stage
  - ❖ Préparation aux entretiens et à la structure
  - ❖ Evaluation pendant le stage (grille)

- **Dresser le bilan de sortie** de la personne (envoyé à la MDPH et en réponse à la question : la personne peut-être travailler en milieu ordinaire ou protégé ? En collégial avec l'équipe pluridisciplinaire)

- **Suivre le parcours de la personne** à la sortie de l'UEROS (selon les UEROS) et l'aider au besoin dans ses problématiques professionnelles et passage de relais.